

L'archiviste est-il soluble dans le numérique ?

Maud Lasterre

Citer ce document / Cite this document :

Lasterre Maud. L'archiviste est-il soluble dans le numérique ?. In: La Gazette des archives, n°240, 2015-4. Voyages extraordinaires numérisés : 10 ans d'archivage électronique, et demain? pp. 339-349;

doi : 10.3406/gazar.2015.5315

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2015_num_240_4_5315

Document généré le 01/02/2018

L'archiviste est-il soluble dans le numérique ?

Maud LASTERRE

L'informatisation n'en est pas à ses débuts. Aujourd'hui, ce serait même un concept daté : en 2015, qui oserait encore parler de « NTIC »¹ ? La « révolution digitale » a déjà eu lieu... et elle n'est pas sans conséquence pour tous les gestionnaires de l'information (pour prendre un terme générique) : flux de données, flots incessants d'images (fixes ou animées), immédiateté de l'information, *open data*, accessibilité... Notre rapport aux documents et à l'information a fortement évolué ces dernières décennies.

Comment les archivistes y font-ils face ? Quels sont leurs défis, leurs projets, leurs ambitions ? Au cœur de cette révolution, ils vont devoir répondre aux nouvelles exigences de leurs différents publics et, qui sait, peut-être réinventer leur(s) métier(s) ?

Julien Benedetti (Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur), Florence Bernigaud (Archives municipales de Lyon), Céline Guyon (Département de l'Aube) et Yves Sarazin (PSA Peugeot Citroën), quatre spécialistes de l'archivage électronique, ont accepté d'être interviewés afin de confronter leurs expériences à travers trois axes de réflexion :

- retour d'expériences : leur structure à l'épreuve de l'archivage électronique ;
- vie d'archiviste : l'archiviste face au défi du numérique ;
- 2025 : l'avenir rêvé de l'archiviste...

¹ Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Plusieurs stratégies pour un objectif : la préservation numérique

Au début des années 2000, si l'objectif de la préservation numérique commence à s'établir dans les esprits des informaticiens et archivistes (et encore, on pourrait encore débattre sur la définition de « préservation numérique »), les stratégies à mettre en place sont alors inconnues : le vocabulaire doit être défini, les besoins doivent être exprimés par les usagers futurs, qui, eux-mêmes, doivent être identifiés et sensibilisés.

L'informatisation aurait-elle pris de court les experts de l'information ? Peut-être un peu. Néanmoins, les réactions naissent rapidement, que ce soit dans le privé comme le public, pour mettre en place des programmes de sauvegarde de ce patrimoine qu'on qualifiera bientôt d'« immatériel ».

Une prise de conscience des organisations

Au fil des entretiens, il apparaît clairement qu'un projet d'archivage électronique ne ressemble jamais en tout point à son voisin. Néanmoins, lorsque l'on interroge ces quatre spécialistes, on constate que le déclencheur de leurs actions est bien une prise de conscience par les organisations de l'importance à accorder à la dématérialisation des processus métiers.

Pour PSA Peugeot Citroën, la gestion documentaire s'est révélée être une des solutions à la problématique de gestion des risques : comment se prémunir des conséquences liées à la perte ou à la non-accessibilité d'une information engageante ? En 2007, le groupe a décidé de monter un projet ambitieux et transversal en abordant la problématique sous un angle global, prenant en compte la production documentaire sur format papier et numérique.

Pour Yves Sarazin et son équipe, l'enjeu est de réaliser un référentiel de conservation centralisé pour l'ensemble du groupe et de déployer les outils nécessaires à leur gestion des documents engageants, notamment pour les documents numériques. En 2010, le projet de Système d'archivage entreprise est lancé au sein de la direction de l'Organisation, puis est rattaché au secrétariat général en 2011, d'où il peut répondre opérationnellement à l'exigence de transversalité de ses missions.

Dans le public, un des principaux déclencheurs est la loi du 13 mars 2000 qui définit la preuve littérale (ou preuve par écrit) comme suit : « résulte d'une suite de lettres, de caractères, de chiffres ou de tous autres signes ou symboles dotés d'une signification intelligible, quels que soient leur support et leurs modalités de transmission ». Les projets de dématérialisation émergeant dans les

collectivités prennent alors un nouveau sens : les documents numériques ont potentiellement la même valeur que ceux sur format papier. De ce fait, il faut inventer les moyens de leurs garantir le même niveau de fiabilité. Les projets nationaux de dématérialisation (contrôle de légalité, échanges comptables et marchés publics) deviennent une préoccupation forte des collectivités (bien avant qu'ils ne deviennent une obligation) et la question de la préservation des données, un enjeu stratégique.

Les services informatiques sont naturellement impactés par ces programmes et si, dans certains cas, les services d'archives se sont emparés de la problématique un peu plus tard, leur expertise s'est révélée tout aussi nécessaire.

C'est le cas, par exemple, du département de l'Aube. Pionnier en matière de signature électronique (les délibérations sont signées électroniquement par le président dès 2007), le département a fait le choix de la dématérialisation sur toute la chaîne : chaque flux dématérialisé a fait l'objet d'une réflexion depuis la création des documents numériques jusqu'à leur archivage pérenne, comprenant la préservation de la preuve. Céline Guyon, alors archiviste aux Archives départementales de l'Aube, a accompagné le service informatique dans ses réflexions et a ainsi apporté son expertise en matière de cycle de vie des documents.

Des méthodes à inventer, des solutions variées

L'enjeu est novateur, les méthodes et outils sont donc à inventer. Mais les services informatiques ne partent pas tout à fait d'une feuille blanche : ils ont des méthodes de gestion de projet qui vont leur permettre de transformer des objectifs aux contours encore flous, en actions concrètes. À cela s'ajoutent l'expérience en gestion documentaire des archivistes : cycle de vie des documents, procédures de gestion documentaire, connaissance des lois et de la réglementation en matière de conservation et de communication, etc. Autant d'atouts nécessaires pour mettre en place un système d'archivage électronique.

À ce stade, les expériences varient : les méthodes vont alors se construire, en fonction des besoins, du contexte, des obligations légales, etc.

Au sein de PSA Peugeot Citroën, une problématique forte est l'international : le groupe étant implanté partout dans le monde, les méthodes et les outils devront pouvoir être adaptés au contexte de chaque pays (langue, réglementation nationales, etc.). De fait, le premier déploiement en 2012 pour l'archivage de documents électroniques s'est fait dans l'usine de Kaluga en Russie, demandant donc à leur prestataire (RSD) de traduire sa solution en russe.

Pour les archives de la ville de Lyon, en veille depuis 2000, le contexte national a été un facteur important pour la mise en place du projet : ce dernier est inscrit au schéma directeur en 2010. Le service a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour lancer et cadrer le projet (analyse des besoins, établissement du périmètre) avant d'orienter la prise de décision (analyse des projets et solutions existantes). La phase de mise en œuvre a débuté en janvier 2015, auprès de quatre services pilotes.

Les conseils de nos experts

Suivant les projets et l'avancement de ces derniers, chacun a proposé des conseils ou astuces pour bien appréhender un projet d'archivage électronique.

▪ À propos de la méthodologie projet

Julien Benedetti conseille de prendre le temps de monter le projet petit à petit (sans se lancer de suite dans une grosse machinerie), en identifiant les étapes ; d'avoir en tête les fondamentaux archivistiques tout en s'inspirant des concepts anglo-saxons tels que le *records management* mais en l'adaptant à la problématique locale ; de se former, suivre l'actualité, faire de la veille sur le domaine

Yves Sarazin conseille d'avoir une vision d'ensemble des typologies documentaires et des processus métiers (même si on ne met pas en route tous les flux d'un coup) ; d'accompagner au changement (ce qui passe notamment par la communication sur le projet et la formation) ; de s'appuyer sur les normes d'archivage existantes.

Céline Guyon conseille d'être pragmatique, dans le périmètre d'une part (évoluer flux documentaire par flux documentaire) et accepter les concessions d'autre part. Il ne faut pas hésiter à se lancer même si le projet n'est pas parfait !

Florence Bernigaud conseille également de ne pas avoir peur de commencer à une petite échelle, puis de mettre en œuvre les procédures avec les différents acteurs ; d'échanger avec les autres chefs de projet d'archivage électronique sur les freins et les leviers de leur projet.

▪ En termes de communication

Yves Sarazin conseille de focaliser la communication sur tous les avantages aux utilisateurs.

Céline Guyon conseille tout d'abord de se méfier des attitudes négatives qui peuvent desservir les archivistes, mais aussi d'être réactif et enfin de faire valoir son expertise.

Florence Bernigaud conseille d'utiliser tous les moyens de communication interne de la collectivité (journal interne, site intranet, affiche, flyer, etc.) pour sensibiliser et faire connaître le projet d'archivage électronique comme tout autre grand projet interne et projet transversal impactant à terme toutes les directions et tous les agents ; de changer d'approche sur le discours de l'archivage, d'utiliser les outils de gestion de projet à notre service : présenter les objectifs de l'archivage électronique avec des chiffres, des schémas remplaçant les responsabilités des différents acteurs (grille RACI, matrice Moff, etc.).

En termes de gestion des risques, Florence Bernigaud conseille d'associer le service juridique dans les démarches de dématérialisation, notamment dans la mise en place de la signature électronique ou la suppression des originaux papier même si, selon les collectivités, son action n'est pas toujours orientée vers l'anticipation du contentieux.

Archiviste... un métier « en devenir » ?

Lors de mon master à Toulouse Le Mirail, je me souviens de Catherine Bernard (archiviste communale à Toulouse) nous disant que l'archiviste doit être « ancré dans le présent et tourné vers l'avenir ». Elle faisait allusion à la mission de la collecte : préserver l'histoire d'aujourd'hui pour les générations futures.

Or, notre présent à tous – notre quotidien même – est devenu numérique. Comment l'archiviste appréhende-t-il ce présent ? Est-il en mesure de le faire ? L'archiviste est-il en péril ?

Le duo de choc archiviste/informaticien

Cela va de soi désormais, face au défi de la préservation numérique, deux corps de métier doivent se coordonner : les services informatiques et les services d'archives. Parfois en bons termes (comme c'est le cas pour le Département l'Aube), ils n'ont néanmoins pas ou peu l'habitude de travailler ensemble.

Dans ce contexte, il est nécessaire de s'accorder sur un vocabulaire commun et comprendre les missions des uns et des autres. Pour Julien Benedetti, cela s'est traduit, en avril 2015, par une formation commune pour les archivistes et les informaticiens sur l'archivage électronique. Au-delà des connaissances, cela a permis des échanges sur les préoccupations de chacun concernant l'archivage électronique (contraintes budgétaire, réglementaires, etc.).

C'est un point commun à toutes les personnes interviewées : la conviction qu'une collaboration étroite est nécessaire pour la mise en place de l'archivage électronique. Par exemple, Céline Guyon a rejoint depuis 2012 le service informatique du département où elle est en charge de la politique de gestion électronique des documents et est, depuis peu, correspondante Informatique et liberté (CIL).

Pour que le duo fonctionne, il faut définir le rôle de chacun. Or, étrangement, il n'a pas été facile (et ne l'est toujours pas pour certaines structures) d'associer « archiviste » et « archivage électronique » : d'une part, la confusion entre stockage et archivage a longtemps compliqué la vision du rôle de l'archiviste dans les projets d'archivage électronique ; d'autre part, l'approche anglo-saxonne de la gestion documentaire, de plus en plus répandue dans les organisations, a pu également éloigner les archivistes français de ces projets en dissociant les rôles de *records manager* et d'archiviste. En effet, si l'archiviste est facilement identifié pour la gestion des archives patrimoniales, il est plus délicat pour lui de faire valoir son expertise sur les archives dites « intermédiaires » ou les documents d'activités.

Le numérique : opportunité ou menace pour l'archiviste ?

Pour Julien Benedetti, l'archiviste doit avant tout rassurer le service informatique en lui prouvant ses compétences. Il doit se positionner en gestionnaire de projet (sous-entendu, maîtrise d'ouvrage) et c'est d'ailleurs le choix également de la Ville de Lyon ou encore de PSA Peugeot Citroën. Par ailleurs, il doit avoir des connaissances en informatique (sans pour autant avoir devenir informaticien) afin d'échanger sereinement avec son service informatique.

Pour Céline Guyon, le métier d'archiviste doit faire face à la concurrence : l'archiviste maîtrise le cycle de vie des documents, la réglementation en matière de conservation et de communication, les procédures de collecte, etc. Mais ces domaines peuvent être pris en charge par d'autres personnes (spécialiste de l'information ou chef de projet fonctionnel) dans les projets d'archivage électronique. Il est donc indispensable à l'archiviste de faire valoir son expertise

et de l'élargir à la gestion documentaire dans son ensemble : gestion diplomatique de l'information ; gestion de l'ensemble de la chaîne documentaire ; et enfin gestion de la preuve (dont fait partie le formalisme).

Céline Guyon considère avant tout le numérique comme une opportunité pour les archivistes qui peuvent, d'une part, étendre leurs domaines de compétences et, d'autre part, accéder à plus de reconnaissance.

Des formations à renouveler ?

Toutes les archivistes interrogés (et j'ajoute ma propre expérience) sont montés en compétences sur l'archivage électronique par le biais de la formation professionnelle (Conservatoire national des arts et métiers, Association des archivistes français, Service interministériel des Archives de France, etc.), sur le terrain ou par la participation à des groupes professionnels (PIN, Archives municipales – Archives électroniques de l'AAF, etc.).

De fait, le défi proposé aux archivistes par Julien Benedetti (devenir chef de projet) n'est pas évident car les formations en archivistique même récentes ne prennent pas suffisamment en compte la dimension informatique ou la gestion de projet dans leurs cursus.

À la Ville de Lyon, lors de la mise en place de la nouvelle procédure de projet informatique et d'un basculement de la responsabilité de pilotage des projets de la direction des services informatique vers celle de directions métier, les chefs de projets de celles-ci ont suivi quatre jours de formation pour leur donner des premiers outils de gestion.

Mais qui sait, cette évolution des formations est peut-être déjà en projet pour les cursus à venir...

Demain, les archives...

Pour terminer les interviews, j'ai demandé à chacun de me dire comment il/elle voyait le métier d'archiviste dans dix ans (ou plus !). Ces fictions sont fondées sur les expériences vécues, qui ont un point commun : l'évolution est en marche !

Pour Julien Benedetti, les missions de l'archiviste seront les mêmes en 2025 : de la collecte à la communication des archives. En revanche, ce sont les méthodes et outils de travail qui vont évoluer.

Par exemple, la mission de tri ne se fera plus de la même manière (serait-ce la fin des salles de tri ?), la description archivistique sera automatisée, grâce à la récupération automatique des métadonnées depuis les logiciels métiers.

Ce qui pourrait évoluer, au sein des organismes, est la vision transversale de la gestion documentaire, qui manque parfois.

Concernant les projets de mutualisation, il n'est pas évident que cela devienne une généralité : cela dépend beaucoup des contextes et des personnalités à la tête des regroupements. Des projets de mutualisation à géométrie variable sont peut-être à inventer (sur un territoire ? pour un type de document ? sur un périmètre documentaire ?).

Pour Yves Sarazin, le périmètre des activités de l'archiviste devra s'étendre : au-delà des missions actuelles, l'archiviste devra prendre en compte l'ensemble des processus de dématérialisation : problématique de préservation de l'intégrité des documents, gestion de la preuve, signature électronique, intégrité, coffre-fort, etc. Il deviendra alors un gestionnaire de l'information, un référent en matière de gestion documentaire. D'autre part, Yves Sarazin voit l'archiviste comme un consultant interne à l'organisation. De ce fait, il aura besoin de posséder un grand sens de la communication afin d'échanger avec toutes les directions (métier, juridique, spécialiste de la protection des données personnelles, informatique, etc.).

Pour Florence Bernigaud, certaines missions comme la communication par la mise à disposition de réservoirs de données et de documents prendront une place plus importante dans notre métier, nous donnant un rôle central dans le circuit de la diffusion des informations de référence au vu du nombre d'internautes qui ne cesse d'augmenter. Sera-t-il capable, comme en rêvent les services versants, de faire apparaître en un clic leurs archives ?

La mutualisation, de la réflexion et de la sensibilisation, est essentielle, dans un premier temps au moins, par le biais de réunion inter-collectivités. Elle permet de s'appuyer sur les atouts de chacun et de mettre fin progressivement aux incompréhensions et aux blocages. De nombreuses réunions attendent l'archiviste d'ici à 2025 avec les producteurs, les services versants, les informaticiens, le CIL, les juristes, etc.

Enfin, Céline Guyon a une vision partagée de l'avenir de l'archiviste : si elle considère le numérique comme une opportunité pour l'archiviste, elle se demande s'il saura la saisir...

Selon elle, on peut craindre qu'en 2025, les archivistes se voient dépossédés d'une partie de leurs missions : la collecte (qui serait gérée par un service interne de gestion des procédures documentaires, par exemple), la conservation des archives numériques (déjà maîtrisée en grande partie par les services informatiques), etc. Dans ce cas de figure, les actions des Archives se recentreraient sur leur mission de valorisation.

Cependant, les archivistes ont aussi la possibilité, au contraire, de prendre une place plus importante dans les administrations : sa vision rejoint alors celle d'Yves Sarazin. L'archiviste peut profiter de cette évolution du numérique pour développer ses compétences sur l'ensemble de la chaîne documentaire. Ainsi, il prendrait une part importante à la gestion globale de l'information. Quant au service d'archives, en tant que structure, il peut devenir organisme de confiance : comme les notaires, le service des archives serait le seul à garantir l'authenticité des documents archivés, y compris numériques. Les archives garderaient ainsi leur mission de préservation, et donc de confiance.

Maud LASTERRE

Consultante archiviste spécialisée dans l'archivage électronique
maud.lasterre@cgi.com

ANNEXE

Présentation des interviewés et de leurs projets

Julien BENEDETTI

Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Archiviste

Si le conseil régional n'a pas de système d'archivage électronique en production, la réflexion est tout de même bien engagée : elle vient des projets de dématérialisation qui sont en cours (PES, MP, ACTES).

Une formation commune DSI/Archives (à l'initiation des Archives) a permis d'avoir un vocabulaire commun et une meilleure compréhension mutuelle. Cette formation a beaucoup apporté aux équipes pour mieux travailler ensemble : apprendre à travailler en mode projet, présenter le panorama des normes, commencer à définir le rôle de chacun, etc.

Florence BERNIGAUD

Archives municipales de Lyon

Archiviste en charge du projet d'archivage électronique (e-archiviste), co-coordinatrice d'AMAE

Au service d'archives municipales de Lyon, la réflexion est ancienne : veille de la part des archivistes depuis la loi sur la signature électronique (2000).

En 2008, un poste d'e-archiviste est créé (Florence Bernigaud), en même temps qu'un chef de projet informatique est nommé pour l'archivage électronique.

En 2010, le projet est inscrit au schéma directeur, ce qui permet à la ville de Lyon, dans un contexte de fort changement, de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour lancer la réflexion la première année :

- phase 1 : cadrage du projet : analyse des besoins, périmètre (2010-2011) ;
- phase 2 : orientation : analyse des projets existants, solutions existantes (2011-2013).

En 2015, c'est le lancement de la phase de mise en œuvre : dans un premier temps, la plate-forme sera externalisée et concernera quatre services pilotes pour une expérimentation avec la solution As@lae de l'Adullact.

Céline GUYON

Département de l'Aube (DSI)

Chargée de la politique de gestion électronique des documents (dans le cadre des projets de dématérialisation) et correspondant Informatique et liberté (CIL)

Contexte et projet : depuis la loi sur la signature électronique (2000), les Archives départementales de l'Aube étaient en veille sur les projets de dématérialisation et l'archivage électronique, sans être sollicitées par le service informatique.

En 2007, le Département de l'Aube est l'une des premières collectivités à faire usage de la signature électronique. Dès lors, se pose la question du maintien de la preuve et la pérennisation de l'information numérique.

Les Archives départementales ont alors insisté pour être conviées aux projets et pour que la bonne coopération déjà existante entre les services permette à Céline Guyon d'être pleinement impliquée dans le projet de système d'archivage électronique.

Le Département de l'Aube fait le choix de porter en interne les développements de son propre SAE, permettant de répondre aux impératifs de l'archivage à valeur probante et de l'archivage définitif. Il fonctionne maintenant depuis cinq ans, avec un périmètre documentaire qui s'élargit d'année en année.

En 2012, Céline Guyon est rattachée à la DSI en tant que chargée de la politique de gestion électronique des documents.

Les Archives départementales demeurent impliquées dans les projets en tant qu'autorité d'archivage au titre du contrôle scientifique et technique.

Yves SARAZIN

PSA Peugeot Citroën - SG/DSG/GDAR (Secrétariat général / Direction de la sûreté du groupe / Gouvernance de l'information documentaire et archivage)

Responsable Archivage et records manager groupe

Lancé au sein de la direction de l'Organisation, le projet Archivage groupe date de 2007 et concerne, dès le début, l'ensemble des périmètres de PSA Peugeot Citroën. En 2010 le projet de mise en place d'un SAE est validé puis le service en charge du projet est rattaché en 2011 au secrétariat général.

Mis en production en 2012 sur trois périmètres pilotes, le système d'archivage électronique se déploie dans le monde entier : dans le cas d'une société comme PSA Peugeot Citroën, la dimension internationale est un enjeu fort.

À ce jour, plus de 20 millions de documents électroniques ont déjà été archivés et l'activité d'archivage papier reste importante. L'ensemble de ces documents est sous pilotage d'un référentiel de conservation groupe qui garantit la maîtrise du cycle de vie des documents, et ce jusqu'à leur sort final.

L'outil choisi est RSD Glass de la société suisse RSD. PSA Peugeot Citroën est le premier client de cette solution.